

Le maire de Sisco, dans le Cap Corse, se dit rassuré. Les résultats des analyses indiquent qu'il n'y a pas sur sa commune de cas de bilharziose, une maladie aux conséquences qui peuvent être graves si elle n'est pas traitée rapidement. Ange-Pierre Vivoni a, dès lors, levé l'arrêté d'interdiction de baignade et de pêche dans la rivière Siscu qu'il avait pris mardi par mesure de précaution.

Des analyses ont été effectuées au centre hospitalier de La Timone à Marseille après qu'une personne qui s'était baignée dans cette rivière durant son séjour en vacances à Sisco, a fait état de la présence de sang dans ses urines, un des symptômes de la bilharziose, comme l'ont indiqué nos confrères de France 3 Corse ViaStella.

Cette maladie est causée par un ver parasite évoluant dans les cours d'eau. *« Le ver qui a été analysé à Marseille ressemble à*

celui qui est vecteur de la bilharziose mais ce n'est pas le même et il est heureusement inoffensif. Cela confirme ce que m'avait dit Antoine Orsini, de l'université de Corse, qui m'avait déjà rassuré en me signalant qu'il ne s'agissait pas du même ver, précise Ange-Pierre Vivoni. Je suis soulagé car la bilharziose est une maladie grave et beaucoup de gens se baignent dans notre rivière. »

La suspicion de bilharziose a donc été levée mais, en l'état, on ne sait pas encore quelle est la cause de la présence de ce sang dans les urines du patient marseillais.

La bilharziose est une maladie parasitaire présente dans les régions tropicales et subtropicales, principalement en Afrique. Elle est très rare en Europe mais des cas avaient été observés en 2013 dans une rivière de Corse-du-Sud.

F.L.

Pas de cas de bilharziose à Sisco



La bilharziose est très rare en Europe mais des cas avaient été observés en 2013 dans le Cavu en Corse-du-Sud.

ARCHIVES ALAIN PISTORESÌ